

A - LES ZONES ET SECTEURS

- UC ZONES
- UCa SECTEURS

B - PRESCRIPTIONS

- Elément de patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L 151-19
- Elément participant aux continuités écologiques au titre de l'article L151-23 : cours d'eau
- Marge de recul de 5 mètres imposée en fond de parcelle
- Elément de paysage participant aux continuités écologiques au titre de l'article L151-23 : Boisements
- Marge de recul des Installations classées
- Espaces boisés classés
- Emplacements réservés

Numéro	Libellé	Bénéficiaire	Surfaces (m ²)
1	Équipement voirie - Rue Joseph Missak	Commune	579,49
2	Aménagement voirie - Rue Cœur	Commune	3054,63
3	Aménagement voirie - Sentier des remparts	Commune	1550,19
4	Équipement	Commune	7560,31
5	Équipement voirie - Rue de Chevilles	Commune	1397,06
6	Équipement voirie - Rue de Brossolette	Commune	34,90619
7	Aménagement voirie	État	48461
		TOTAL	58753,27

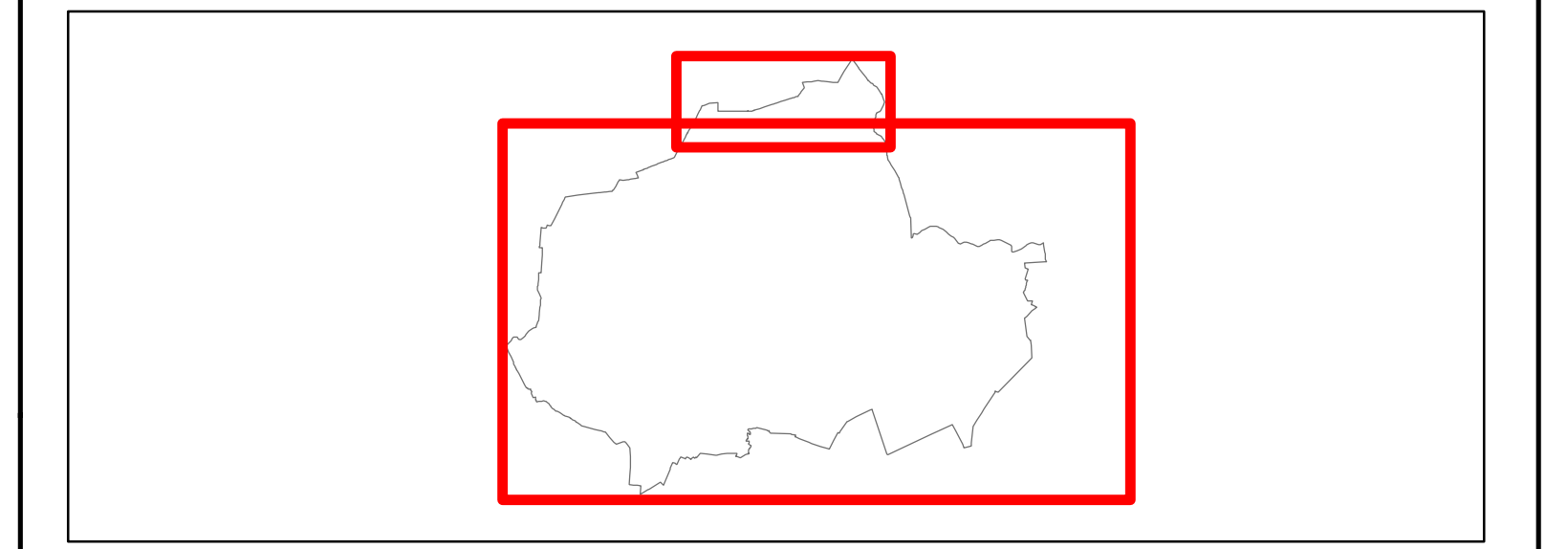
C - INFORMATIONS

- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport

AGENCE RÉGION DE REIMS D'URBANISME
Développement & Prospective

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA VILLE DE FISMES



Plan des Zones

Vu pour être annexé à la délibération du

Approuvant le projet de Plan Local Urbanisme

Cachet et Signature

Échelle 1:5 000

D2

N